

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 27 février 2026

DELIBERATION N°2026-04c

BUDGET PRINCIPAL-BUDGET ANNEXE- RÉSULTATS DE GESTION 2025

Affectation des résultats 2025

Date de la convocation : 19 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2224-2, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu les instructions comptables M57 pour le budget principal et M4 pour le budget annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2025-05 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2025 du budget principal du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2025-06 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2025-23 du 14 novembre 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté la décision modificative n°1 de 2025 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu le budget principal et le budget annexe de l'exercice 2025 du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » doit statuer sur l'affectation des résultats cumulés de fonctionnement au 31 décembre 2025 pour le budget principal et le budget annexe et du solde des restes d'investissement pour le budget annexe ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : BUDGET PRINCIPAL


D'affecter en section de fonctionnement, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 de 518 816,19 € (ligne R002) pour le montant total.

ARTICLE 2 : BUDGET ANNEXE

D'affecter, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, en section de fonctionnement, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 de 35 717 408,31 € (ligne R002) pour le montant total.

D'affecter, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat excédentaire d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 de 1 158 671,37 € à la ligne R001.

Le Président,



René BAURUEL

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 27 février 2026 Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O / N Pouvoir P	EMARGEMENT	Observations
Airvadais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N	Excusé	
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N	Excusée	
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O	Excusé	
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O	Excusé	
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	Excusé	
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N		
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O	Excusé	
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	P	Excusé	Donne pouvoir à Mme ROBIN
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O	Excusé	Pouvoir de M. BARDET
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T	N		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O	Excusé	
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O	Excusé	
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O	Excusé	Depart 15h30
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O	Excusé	Pouvoir de M. BREMOND
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O	Excusé	Pouvoir de Mme VINATIER
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O	Excusé	
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T	N		
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	P	Excusé	Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	N		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	P	Excusé	Donne pouvoir à Mme MISSIOUX

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvadais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN